



Association

Saint-Jean-aux-Bois et les Fêtes

Siège social : Mairie, 60350 Saint-Jean-aux-Bois – association.saintjean.fetes@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION – PARTICULIERS RÉSIDENTS

BROCANTE DE SAINT-JEAN-AUX-BOIS DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025 de 7h à 18h

PARTICIPANT : NOM ET PRÉNOM : _____

Date et lieu de naissance : le : ___ / ___ / _____ à _____

Adresse complète :

Tél., adresse courriel : _____

N° de la pièce d'identité : _____

Délivrée le : ___ / ___ / _____ par _____

EMPLACEMENT SOUHAITÉ : Je souhaite réserver _____ MÈTRES LINÉAIRES

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Devant le mur du cimetière | <input type="checkbox"/> Devant la mairie | <input type="checkbox"/> Le long de l'abbatiale |
| <input type="checkbox"/> De la vieille porte à l'abbatiale | <input type="checkbox"/> Sous les tilleuls | <input type="checkbox"/> Rue des Abbesses |

TARIF LINÉAIRE :

- Pour les adhérents de l'association : 3 € par mètre
- Pour les habitants de la commune non-adhérents : 4 € par mètre

BULLETIN À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ **AVANT LE 24 MAI 2025
À LA MAIRIE DE SAINT-JEAN-AUX-BOIS
accompagné obligatoirement des pièces suivantes :**

- Chèque à l'ordre de : Association Saint-Jean-aux-Bois et les Fêtes
- Photocopie de la pièce d'identité du participant
- Attestation signée : *au dos du présent bulletin d'inscription*

Pour tout renseignement complémentaire, écrivez à association.saintjean.fetes@gmail.com



Association

Saint-Jean-aux-Bois et les Fêtes

Siège social : Mairie, 60350 Saint-Jean-aux-Bois – association.saintjean.fetes@gmail.com

Vente au déballage organisée le dimanche 1^{er} juin 2025 à Saint-Jean-aux-Bois
par : l'Association communale Saint-Jean-aux-Bois et les Fêtes.

Règlement

1. La participation à la Brocante nécessite l'inscription préalable, le paiement de l'emplacement, l'acceptation de ce règlement et la fourniture de toutes les pièces requises. Ces éléments doivent être reçus avant la date limite.
2. La vente d'objets neufs est interdite. Les ventes alimentaires et la restauration sont l'exclusivité de l'organisateur.
3. Afin d'être conforme à la loi, chaque participant doit remplir complètement ce bulletin en précisant son identité, son domicile, ainsi que l'attestation sur l'honneur.
4. L'emplacement n'est réservé qu'une fois que l'organisateur a reçu le paiement et les pièces requises, et dans la limite des places disponibles.
5. Le jour de la brocante, le participant devra se référer au panneau accroché devant la Mairie afin de connaître l'emplacement assigné.
6. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles de la gendarmerie ou de la police, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et pouvoir justifier de son identité.
7. Tous les déchets et invendus devront être retirés des emplacements en fin de brocante.
8. Le stationnement d'un véhicule n'est généralement pas possible sur l'emplacement, sauf exception validée par l'organisateur.
9. Un passage doit être laissé sur la voirie pour les services d'urgence (pompiers, SAMU, police...)
10. Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de désistement ou pour toute autre raison.

Attestation sur l'honneur

Conformément aux articles R 321-9 et R 321-10 du code pénal

Je soussigné(e) _____

dont les coordonnées sont au recto de ce bulletin, suis un participant non professionnel à la vente au déballage désignée sur ce bulletin. Je confirme mon acceptation du règlement.

De plus, je déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- avoir participé dans l'année à une seule autre vente de même nature,
ayant eu lieu le ___ / ___ / _____ à _____

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à _____ le : ___ / ___ / _____ .

Signature du participant